



ASIT biotech obtient le bénéfice de la réorganisation judiciaire par accord collectif

Bruxelles, Belgique, le 12 février 2020, 7h00 (HEC) — ASIT biotech (ASIT — BE0974289218), une société biopharmaceutique au stade du développement clinique spécialisée dans la recherche et le développement de produits d'immunothérapie innovants, obtient le bénéfice de la réorganisation judiciaire par accord collectif en exécution du jugement prononcé le 11 février 2020 par le Tribunal de l'entreprise de Liège¹ en application de la loi du 11 août 2017 portant insertion du Livre XX « Insolvabilité des entreprises » dans le Code de droit économique (ci-après la « Loi »), ainsi qu'un sursis venant à échéance le 11 juin 2020.

Conformément à la Loi, ASIT biotech établira un plan de réorganisation judiciaire expliquant sa proposition concernant les conditions dans lesquelles les créanciers de la Société seront remboursés. Ce plan sera déposé dans le registre central de solvabilité au moins 20 jours avant l'audience du 26 mai 2020 où il sera soumis à l'approbation des créanciers de la Société.

Cette procédure de réorganisation judiciaire est une étape importante permettant à la direction d'ASIT biotech d'explorer des options stratégiques pour préserver au maximum les intérêts des créanciers et des actionnaires.

À propos d'ASIT biotech

ASIT biotech est une Société biopharmaceutique belge au stade du développement clinique spécialisée dans la recherche et le développement d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie pour les allergies. Grâce à ASIT+™, sa technologie innovante, ASIT biotech est actuellement le seul développeur d'immunothérapies allergéniques utilisant des peptides naturels soigneusement sélectionnés et calibrés après avoir été extraits d'allergènes naturels hautement purifiés. Le résultat de cette innovation est un traitement de courte durée, ce qui devrait améliorer l'acceptation et l'observance du traitement par les patients et son efficacité dans la vie réelle.

Plus d'informations sur www.asitbiotech.com.

N'hésitez pas à nous suivre sur [LinkedIn](#)

Contacts

Michel Baijot, CEO
ASIT biotech
Tél. : +32 2 264 03 90
investors@asitbiotech.com

Mentions légales

Le présent communiqué n'a qu'une valeur indicative et ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription d'actions de la Société dans quelque juridiction que ce soit. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus. Tout achat, souscription ou sollicitation d'Actions émises dans le cadre du placement proposé ne peut être effectué que sur la base des informations contenues dans le prospectus et ses suppléments,

¹ Le jugement du 11 février 2020 est disponible sur le site web de la Société

le cas échéant.

Prévisions

Ce communiqué de presse peut contenir des prévisions. Ces prévisions ne constituent pas une garantie de résultats futurs. Ces prévisions ne sont valables qu'à la date de publication du présent document. La Société décline expressément toute obligation de mettre à jour les prévisions contenues dans le présent document, sauf si la loi ou la réglementation l'exige expressément.

Renseignements importants

Ce communiqué de presse est une traduction du communiqué de presse original en anglais. En cas de différences de traduction ou d'interprétation, c'est le communiqué de presse original en langue anglaise qui fait foi